



Remboursement différence de prix de vente appart neuf

Par Randygaunt

Bonjour,

J'ai acheté il y a environ un an un appartement neuf qui va être livré début 2024.

Premier point : la livraison était prévue à l'origine pour septembre 2023 mais a été décalée à février 2024.

Mais surtout, les appartements encore non vendus de la même résidence sont désormais vendus bien moins chers sur le site du promoteur que lorsque j'avais acheté le mien (environ -7,5% de décote, ce qui correspond à environ 59k? dans mon cas).

Puis-je exiger du promoteur qu'il me rembourse la différence ?

Merci d'avance pour votre aide !

Denis

Par yapasdequoi

Bonjour

Je ne vois pas comment vous pouvez espérer un remboursement ?

Il est habituel que lors de la fin de programme le promoteur casse les prix pour les derniers lots.

Par Nihilscio

Bonjour,

Non, les baisses de prix au moment des soldes ne sont pas rétroactives. Si l'on veut un bon prix, il faut attendre les soldes mais sans garantie que l'article souhaité reste en stock.